

DEL 25-016

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 12 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 12 mars 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt-cinq mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 27 mars 2025

et que la convocation au Conseil
a été faite le : 12 mars 2025.

EXCUSÉS

Pascale FEGER, (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREUX (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : VOTE DU BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Fanny PIRA

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 25 février 2025,

A la suite du débat d'orientation budgétaire, il est proposé au conseil municipal d'adopter le BP 2025 des locaux commerciaux sur la base des éléments décrits ci-après.



DEL 25-016

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement			
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025
023	Virement à la section d'investissement		
60611	Eau et assainissement	115,15 €	150,00 €
60612	Energie et électricité	410,83 €	450,00 €
62268	Autres honoraires, conseils	1 127,88 €	58 945,54 €
63512	Taxes foncières	7 871,00 €	7 900,00 €
65888	Autres	0,58 €	397,12 €
6615	Ligne de trésorerie	- €	
66111	Intérêts des emprunts	2 651,14 €	1 146,36 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	886,77 €	886,77 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 990,58 €	- 990,58 €
Total dépenses de fonctionnement		12 072,77 €	68 885,21 €

Recettes de fonctionnement			
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025
002	résultat de fonctionnement reporté		48 885,21 €
74741	Commune	68 843,06 €	
752	Loyers	21 927,61 €	20 000,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante		
Total recettes de fonctionnement		90 770,67 €	68 885,21 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement (Montant HT)					
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	RAR	Total dépenses	BP 2025
205	Droits et licences			- €	
21351	install générales... des constructions - bâtiments publics				
2188	autres immo corporelles				61 133,43 €
1641	Remboursement d'emprunt	19 674,78 €		19 674,78 €	19 961,10 €
165	dépôts et cautionnements reçus			- €	2 000,00 €
166	Refinancement de dette			- €	
2313	Constructions		- €	- €	
1068	virement vers le BP commune				100 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €	
				- €	
Total dépenses d'investissement		39 349,56 €	- €	19 674,78 €	183 094,53 €

Recettes d'investissement					
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	RAR	Total recettes	BP 2025
1641	Emprunt	0		- €	
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			
1068	excédent de fonctionnement capitalisé				45 206,15 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				137 888,38 €
				0,00 €	
Total recettes d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	183 094,53 €

Au vu de ces éléments,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20250325-2025_016-DE
en date du 28/03/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_016



DEL 25-016

Vu l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal adopte le budget primitif des locaux commerciaux pour 2025.

VOTANTS : 27

POUR : 21

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.
Yvres l'Évêque, le 27 mars 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

